

RG 97 - AFFECTIONS CHRONIQUES DU RACHIS LOMBAIRE PROVOQUÉES PAR LES VIBRATIONS DE BASSES ET MOYENNES FRÉQUENCES TRANSMISES AU CORPS ENTIER



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier : Par l'utilisation ou la conduite des engins et véhicules tout terrain : chargeuse, pelleteuse, chargeuse-pelleteuse, niveleuse, rouleau vibrant, camion tombereau, décapeuse, chariot élévateur,

chargeuse sur pneus ou chenilleuse, boueur, tracteur agricole ou forestier ;

- Par l'utilisation ou la conduite des engins et matériels industriels : chariot automoteur à conducteur porté, portique, pont roulant, grue de chantier, crible, concasseur, broyeur ;
- Par la conduite de tracteur routier et de camion monobloc

Quelle est la nuisance ?

La nuisance concerne essentiellement les vibrations des machines, le plus souvent mobiles, transmises à l'ensemble du corps humain.

Les vibrations sont des oscillations caractérisées par leur amplitude et leur fréquence et qui peuvent être plus ou moins impulsives (chocs).

La transmission des vibrations à l'homme se fait directement par le séant ou/et le dos (homme assis sur un siège avec ou sans dossier). Dans certains cas, les vibrations sont transmises par les pieds (poste de travail où l'opérateur est debout).

Divers engins sont susceptibles de transmettre des vibrations. Par "camion monobloc" on entend un camion transportant des marchandises de plus de 3,5 tonnes constitué d'un seul morceau, c'est-à-dire que la cabine de conduite et le chargement sont sur le même châssis.

Comment reconnaître l'affection ?

La maladie peut se présenter sous deux formes différentes, avec donc des symptômes et description cliniques eux aussi différents :

- Sciatique : C'est la réaction douloureuse et inflammatoire d'une des racines du nerf sciatique à son refoulement et sa compression, qui résulte d'un conflit mécanique avec le disque inter-vertébral. Elle se manifeste par une douleur plus ou moins intense d'apparition progressive ou brutale dans le territoire du nerf sciatique, souvent précédée par une lombalgie.
- Cruralgie : Elle résulte elle aussi d'un conflit mécanique, mais cette fois entre le disque inter-vertébral et une racine du nerf crural. Elle provoque une douleur plus ou moins intense d'apparition progressive ou brutale dans le territoire du nerf crural, souvent précédée par une lombalgie

Quelles sont les professions exposées ?

Un grand nombre de métiers peut être concerné par ce tableau dans la mesure où les personnes sont amenées à utiliser régulièrement des machines mobiles ou certaines machines de carrière ou de BTP à postes fixes :

- Les opérateurs utilisant des engins de chantier (BTP, travaux publics, carrières, mines, paysagistes, municipalités ...)
- Les opérateurs de cribles, concasseurs et broyeurs

- Les opérateurs utilisant des tracteurs agricoles et forestiers
- Les caristes
- Les grutiers, conducteurs de ponts roulants, portiques...
- Les camionneurs...

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La prévention technique

La prévention technique a pour but de limiter autant qu'il est techniquement possible les effets des vibrations de basse et moyenne fréquence transmises au corps entier. Elle agit notamment sur les points suivants :

- En réduisant l'amplitude des vibrations transmises aux personnes et les temps d'exposition
- En optimisant les postures des travailleurs, ce qui suppose d'améliorer :
 - L'aménagement de l'accès au poste de conduite pour éviter les contorsions au début et en fin de poste et les sauts de la cabine à l'origine de chocs subis par la colonne vertébrale après une longue période de conduite immobile (marche-pieds, rampes...)
 - L'organisation du poste de conduite de façon à limiter les contraintes posturales (sièges et postes de travail ergonomiques)

Pour les machines mobiles, la réduction de l'exposition aux vibrations repose sur :

- La diminution de la transmission des vibrations en intercalant des dispositifs de suspension entre l'homme et la machine : choix judicieux de pneumatiques, de châssis ou de cabines bénéficiant de suspensions efficaces sur les basses fréquences pour réduire les vibrations dues aux roulements, isolation dynamique de certains équipements (godet des chargeuses, attelage suspendu de remorque...), choix de sièges à suspension adaptés aux caractéristiques dynamiques de l'engin...
- L'entretien des pistes et voies de circulation
- Le choix de matériel en adéquation avec le travail à réaliser. Les constructeurs de matériels ont l'obligation de réduire les vibrations au niveau le plus bas possible compte tenu de l'état de la technique. La machine comme son siège « doivent être conçus pour réduire au niveau le plus bas possible les vibrations transmises au conducteur ». En conséquence, au moment de l'achat de nouveaux engins, il convient de choisir un nouveau matériel en utilisant les informations fournies par les constructeurs
- Le réglage du siège à suspension au poids du conducteur pour éviter les possibilités de talonnement
- La vérification régulière de l'état des suspensions et le remplacement des sièges usés

La prévention médicale

La prévention médicale, quant à elle, consiste en deux types d'examens :

- Examen médical initial : Il doit être précédé d'une évaluation des risques conforme à la norme NF E 90-401 pour ensuite identifier les travailleurs à risque. Dans un certain nombre de véhicules, la seule suspension est représentée par le siège. Le salarié doit être informé de la nécessité d'avoir et de conserver un siège de bonne qualité.
- Examen périodique : Il s'appuie également sur les conclusions de NF E 90-401, et sensibilise le travailleur sur l'importance d'avoir un siège de bonne qualité pour sa propre protection

